

SEANCE DU 29 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le VINGT NEUF juin, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes,
sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : Mrs BOUSSARD, MAURO, CHARLOT, COYEAUD, BAGOT, LOUP, Mmes BEGUE, PARAT, BRUNOT, DESPLANCHES, DAGUENEAU, PARENT
Absents excusés : C. BOZON-PETRIER, A. JEANDEL
Date de convocation : 25/06/2021
Secrétaire : D. CHARLOT

C. BOZON-PETRIER a donné pouvoir à B. VAN DER PUTTEN

N° 2021/072

CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (CNPE DE BELLEVILLE/LOIRE) AVIS SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS DU CNPE DE BELLEVILLE SUR LOIRE

M. VAN DER PUTTEN ne prend pas part à la discussion ni au vote.

Carole BEGUE, 1^{ère} adjointe, présente le dossier :

Le groupe EDF, exploitant des installations nucléaires au CNPE de Belleville sur-Loire, a déposé une demande de modification de ses installations impactant également les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site.
L'autorité de sûreté nucléaire a jugé cette demande recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement,
Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette demande.
Il est rappelé que les élus ne doivent pas s'investir directement et personnellement dans les projets auxquels ils pourraient avoir un intérêt personnel, au risque de voir la délibération annulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour :

- **DE PRENDRE** acte de l'avis de sûreté nucléaire,
- **D'EMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation d'EDF concernant la modification de ses installations impactant également les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site.

Pour copie conforme,

B. VAN DER PUTTEN, Maire.

